



Légalisation de la marijuana

La prévention avant tout

Québec, le 11 avril 2017 – L'Association québécoise des centres d'intervention en dépendance (AQCID) recommande fermement que le gouvernement fédéral s'engage financièrement au déploiement des programmes de préventions des dépendances.

Parmi ses membres, l'AQCID compte 41 centres de prévention des dépendances répartis dans la province. Faute de financement, ces organismes se voient dans l'impossibilité de couvrir le territoire en entier. « Par exemple, à l'heure actuelle, les services de prévention sont limités ou absents dans plusieurs écoles du Québec, ce qui représente une problématique majeure », explique monsieur Vincent Marcoux, directeur général de l'AQCID.

Une course contre la montre

C'est pour le 1^{er} juillet 2018 qu'est prévue l'entrée en vigueur de cette nouvelle loi. « Il est donc primordial de travailler en amont de la légalisation afin de minimiser les possibles dommages collatéraux », ajoute monsieur Marcoux. C'est pourquoi une demande de rencontre a été adressée aux deux paliers gouvernementaux.

Un réinvestissement des revenus

Selon l'AQCID, un pourcentage précis des revenus générés par la vente légale de la marijuana devra être redistribué à la prévention, à la réduction des méfaits et au traitement des dépendances. « Puisqu'ils constituent le filet de sécurité en matière de dépendance, ces organismes sont d'autant plus essentiels », conclut monsieur Marcoux.

À propos de l'AQCID

L'Association québécoise des centres d'intervention en dépendance (AQCID) est une association nationale regroupant près d'une centaine d'organismes communautaires. Les membres de l'AQCID couvrent l'ensemble de la trajectoire des services en dépendance (la prévention, la réduction des méfaits et le traitement).

– 30 –

Source : Claudy Rivard, Responsable des communications
crivard@aqcid.com
Tél 418 682-0051 poste 24
Cell 418 998-0544